



11 décembre 2020

---

# Modèle cible concernant le développement de formes de travail flexibles à l'administration fédérale

---



Le monde du travail est en constante évolution. Les progrès technologiques et les nouvelles attentes de la société modifient notre perception du travail. Il en résulte de nouveaux défis et de nouvelles chances. Grâce à un recours ciblé aux formes de travail flexibles, le Conseil fédéral saisit ces chances pour continuer de positionner l'administration fédérale comme un employeur attrayant. Avec des formes de travail flexibles, une plus grande latitude est laissée en ce qui concerne notamment le lieu de travail et l'organisation, dans la mesure où l'accomplissement des tâches le permet.

Pour développer les formes de travail flexibles, le Conseil fédéral adopte une approche globale qui permet de lier de manière optimale les trois dimensions que sont l'humain, la technologie et l'infrastructure. Un développement ciblé de ces dimensions accroîtra la productivité et l'efficacité de l'administration fédérale au profit des particuliers, des entreprises et des instances politiques. Les conditions organisationnelles, techniques et infrastructurelles nécessaires à cet effet seront mises en place de façon économique et sous une forme aussi standardisée que possible dans toute l'administration fédérale.

C'est sur la base des tâches que l'on choisira et encouragera les possibilités de flexibilisation du travail pour ce qui est du lieu (central, décentralisé ou travail mobile), des horaires et de l'organisation (travail individuel, collaboratif en équipe ou structuré par des processus). Le choix de la solution optimale se fera en fonction des besoins du service.

Les nouveaux modèles d'organisation et de travail se complètent. La direction devra satisfaire à des exigences différentes. Une mise en œuvre efficace des formes de travail flexibles favorise en outre la conciliation du travail et de la vie privée. Un environnement de travail moderne soutient les possibilités d'organisation et de développement du personnel de l'administration fédérale, sur les plans tant productif que personnel.

Dans ce contexte, les objectifs du Conseil fédéral sont les suivants:

- L'administration fédérale utilise des formes de travail flexibles, de sorte que les tâches puissent être exécutées de la meilleure façon possible, en tirant parti des facteurs techniques, spatiaux et humains. Les avantages du travail indépendant du lieu et de l'heure sont exploités activement.
- Des outils de travail modernes et l'utilisation de technologies appropriées optimisent l'exécution des tâches de l'administration fédérale et la collaboration transversale avec les autres échelons étatiques; une sécurité adéquate est garantie.
- Confiance, transparence et estime sont les valeurs clés de la réussite de l'apprentissage et du travail.
- La conciliation du travail et de la vie privée est activement encouragée, compte tenu des besoins du service.
- L'organisation et la conception de la direction sont orientées vers la promotion des formes de travail flexibles.
- L'hébergement et la logistique sur les sites de l'administration fédérale et sur certains autres lieux de travail centraux sont adaptés au travail flexible.
- Les bases légales du travail flexible dans l'administration fédérale sont créées.
- Le cadre légal de la protection de la santé des collaborateurs est systématiquement respecté.

Le Conseil fédéral examine le modèle cible tous les deux ans et le modifie si nécessaire.